

<http://www.denney.fr/~fil/spip.php?article1289>

Informations reconfinement

- Infos pratiques - Informations -

Date de mise en ligne : jeudi 29 octobre 2020

Copyright © Commune de Denney - Tous droits réservés

Reconfinement :

Ce qui sera autorisé, et ce qui sera interdit, à partir de vendredi 30 octobre et jusqu'au 1er décembre

La deuxième vague sera sans doute plus dure et meurtrière que la première qui avait fait plus de 30 000 morts au printemps a annoncé le Président de la République.

Ce qui est autorisé :

Trois points principaux : *les écoles resteront ouvertes, le travail pourra continuer, les Ehpad et les maisons de retraite pourront être visités*

Il y aurait "une tolérance durant ce week-end de retour pour que chacune et chacun puisse revenir de son lieu de vacances, pour que les familles puissent s'organiser".

- ▶ Les trains vont circuler "comme prévu" jusqu'au dimanche 1er novembre pour le retour des vacances de la Toussaint, a indiqué la SNCF mercredi soir
- ▶ le télétravail sera à nouveau généralisé "partout où c'est possible"
- ▶ les guichets des services publics resteront ouverts",
- ▶ crèches, écoles, collèges et lycées vont rester ouverts pendant la nouvelle période de confinement mais avec des "protocoles renforcés
- ▶ Les parents d'élèves accompagnant leurs enfants à l'école devront toutefois se munir d'une attestation "tamponnée par les établissements scolaires",
- ▶ Comme au printemps, les Français pourront continuer à faire leurs "courses essentielles".
- ▶ Il sera également toujours possible de se rendre à un rendez-vous médical.
- ▶ Comme au printemps, les Français pourront continuer à porter assistance à un proche.
- ▶ Comme lors du premier confinement, il sera également possible de "prendre l'air à proximité de son domicile". L'attestation de sortie pour prendre l'air "sera limitée à 1 km autour du domicile, dans la limite d'une heure par jour".
- ▶ En revanche, contrairement au confinement du printemps, les Ehpad et les maisons de retraite "pourront être visités", mais "dans le strict respect des règles sanitaires". Selon le président de la République, le but de cette mesure est "d'éviter que ne se nouent des drames humains où des personnes en fin de vie se retrouvent totalement isolées".
- ▶ Concernant les cimetières, "en cette période marquée par la Toussaint", ils demeureront ouverts et nous pourrons continuer à enterrer dignement nos proches" 20 personnes maximum pourront assister à une cérémonie funéraire.

Ce qui est interdit

A l'exception des autorisations mentionnées auparavant, les déplacements au-delà d'un kilomètre de son domicile sont donc interdits.

- ▶ Les réunions privées en dehors du strict noyau familial seront exclues,
- ▶ Les rassemblements publics sont interdits.
- ▶ Les mariages sont proscrits.
- ▶ Chacun est appelé à rester "au maximum" chez soi et respecter les règles.
- ▶ Les commerces qui ont été définis au printemps comme non-essentiels, les établissements recevant du public, notamment les bars et restaurants, seront fermés (Les livraisons de repas sont en revanche possibles et les marchés seront ouverts)
- ▶

Informations reconfinement

- Les fleuristes seront ouverts jusqu'à dimanche en ce week-end de la Toussaint.
- ▶ Cinémas, théâtres et autres salles de concerts seront fermés pendant ce reconfinement.
- ▶ Les universités seront en revanche fermées. Les facultés et établissements d'enseignement supérieur assureront des cours en ligne.

Denney le 29 octobre 2020